



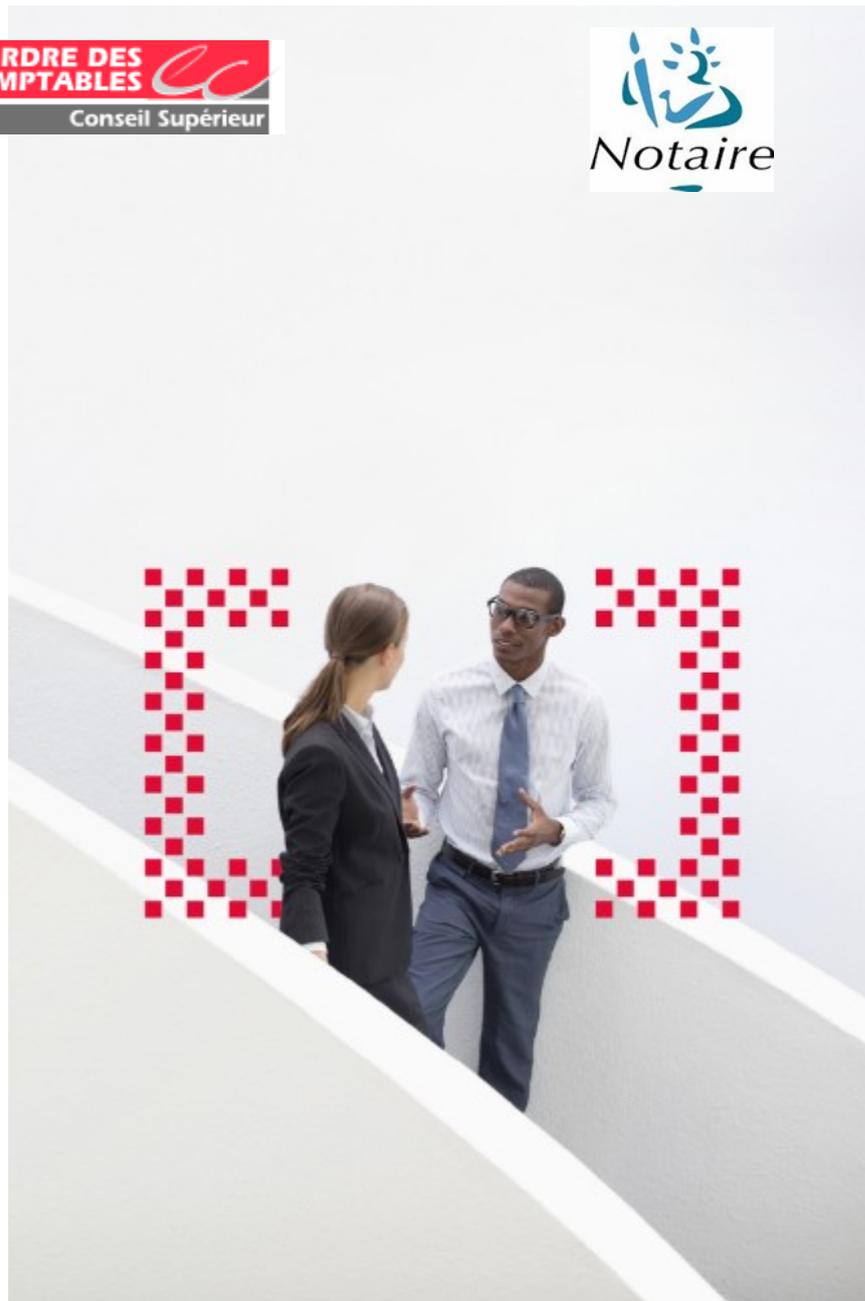
ORDRE DES AVOCATS  
BARREAU DE BORDEAUX

ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES   
Conseil Supérieur

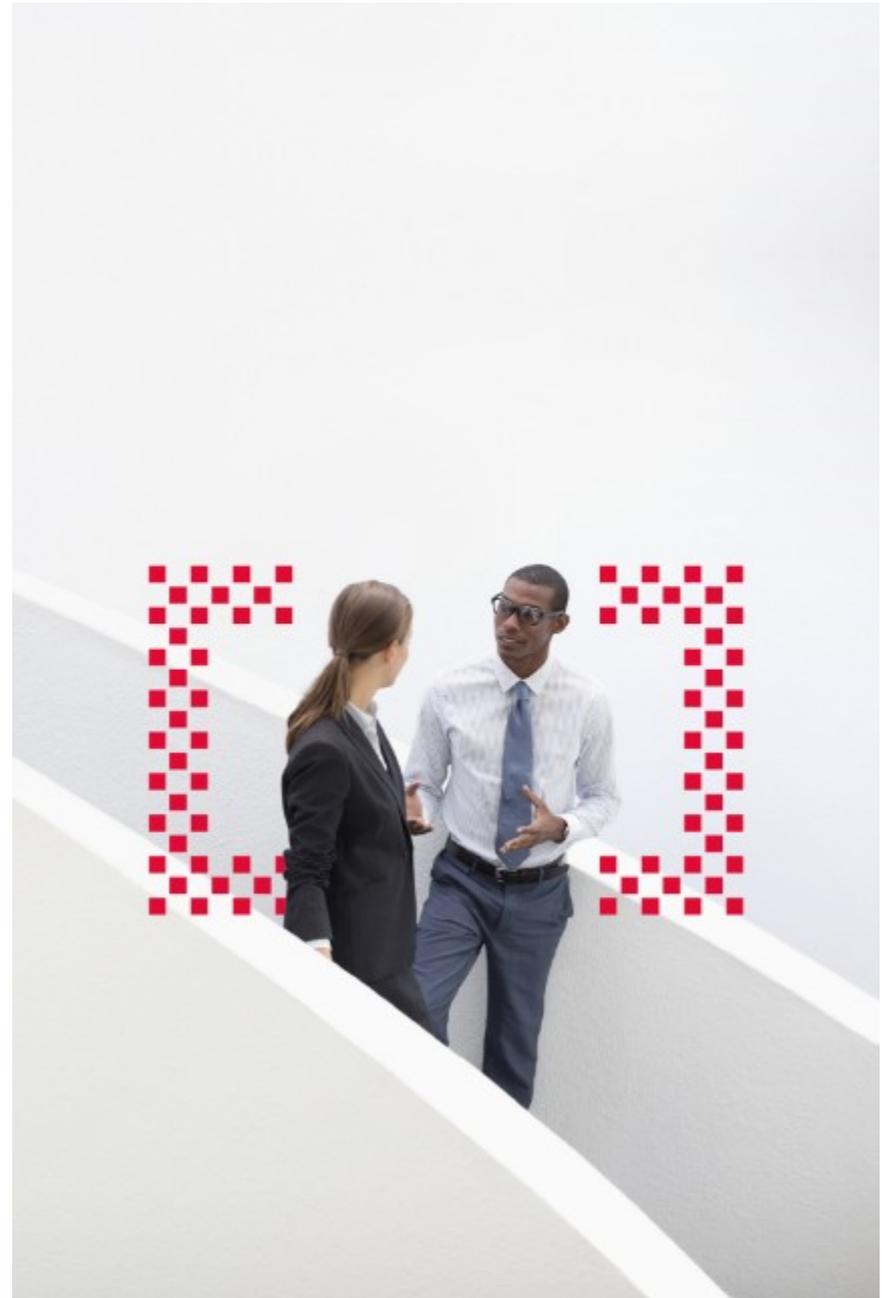


# Pôle Régional Mécénat

Drac Nouvelle Aquitaine  
Bordeaux  
18 juin 2019



# 1. Le mécénat



# 1.1 Définition

*Mécénat :*

*Mode de financement d'œuvres d'intérêt général par le recours à des ressources privées, attribuées dans une intention libérale.*

# 1.2 Dispositif fiscal

**Pour les particuliers : article 200 CGI**

**Réduction d'impôt sur le revenu** égale à 66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable.

En cas d'excédent, utilisation de la réduction d'impôt possible avec un report sur 5 ans.

Le don doit être réalisé à titre gratuit et sans contrepartie....

## 1.2 Dispositif fiscal

**Pour les entreprises : article 238 bis CGI**

**Réduction d'impôt sur les sociétés** (ou d'IR pour les entreprises soumises à cet impôt) égale à **60%** des sommes attribuées, dans la limite de 0,5% du CA.

**Option possible** pour un forfait de 10.000 € annuel (nouveau).

En cas d'excédent, utilisation de la réduction d'impôt possible avec un report sur 5 ans.

Le don doit être réalisé à titre gratuit, de manière irrévocable et sans contrepartie....

*Simple tolérance de l'administration fiscale : contrepartie symbolique, proportionnée, 25% du montant du montant du don*

## 1.3 Conditions à respecter

**Les sommes doivent être consacrées à des missions d'intérêt général ou reversées au profit d'organismes eux-mêmes d'intérêt général :**

- sa gestion est désintéressée ;
- les activités financées ne doivent pas présenter un caractère lucratif ;
- la structure bénéficiaire ne doit pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes.

## 1.4 Formes du don

**Les dons effectués par les entreprises peuvent prendre plusieurs formes :**

- Dons en numéraire
- Dons en nature (biens de l'entreprise, stocks, immeubles ...)
- Dons de compétence (prestation de service dont le produit est abandonné)
- Le personnel salarié peut ainsi durant la durée de son temps de travail participer à des missions d'intérêt général, l'entreprise pourra inscrire ces actions dans le cadre de ses propres œuvres.

# 1.5 Actualités

## Loi de Finances 2019

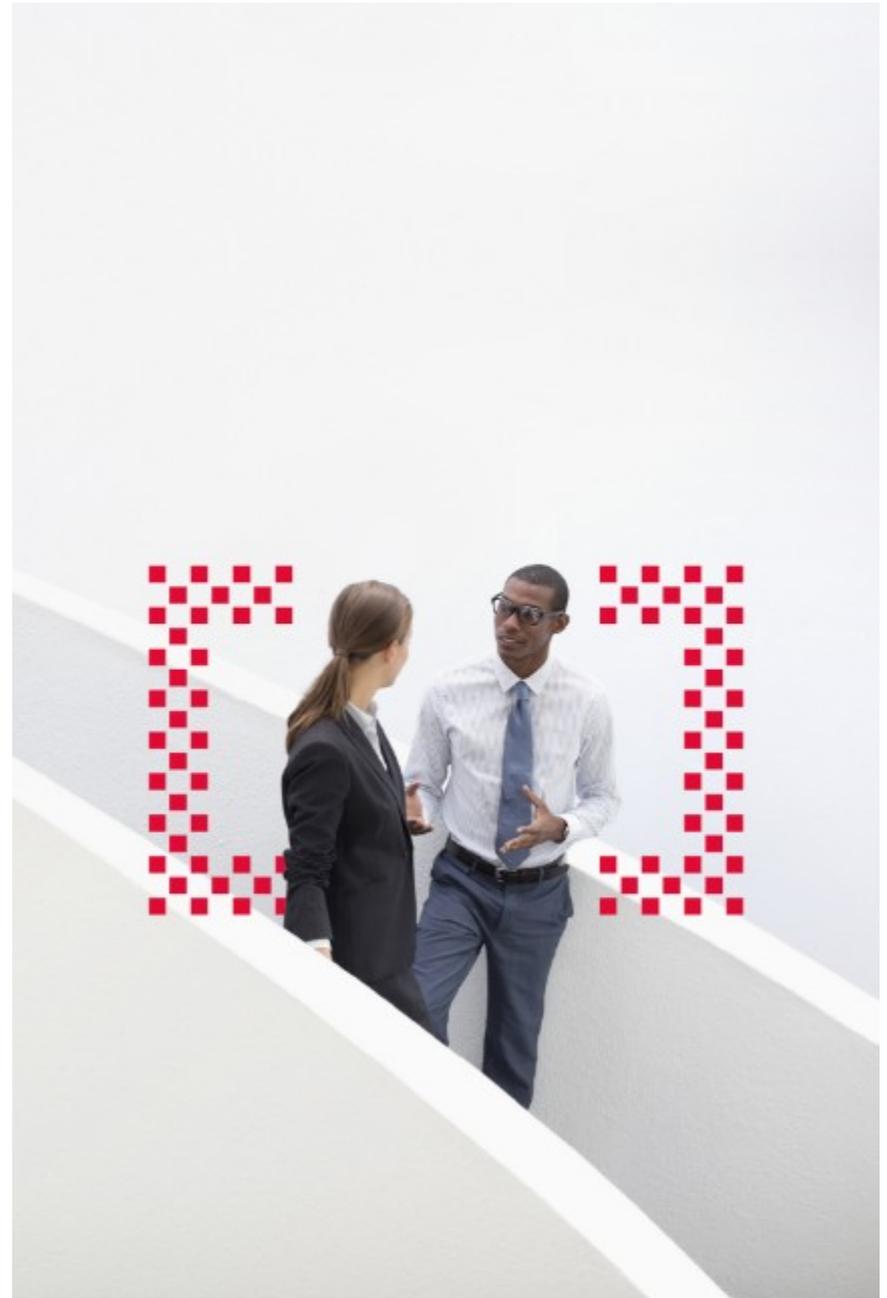
### Mécénat d'entreprises

- Option (exclusive) pour le plafond de réduction d'IS de 10.000 € (versus 5 pour mille du Chiffre d'affaires)
- Déclaration obligatoire dons par l'entreprise mécène (si excède 10.000 € sur l'exercice social) auprès de l'administration fiscale.

### Amende sanctionnant la délivrance irrégulière d'un reçu fiscal

- Caractère intentionnel : condition de la sanction
- Abandon du taux de 25% : désormais l'amende est égale au montant mentionné sur le reçu multiplié par 60% ou 66%

## 2. Le Fonds de dotation



## 2.1 Création d'un Fonds de dotation

Outil dédié aux mission d'intérêt général :

### Définition

- Eligible au régime du mécénat
- Personne morale
- A but non lucratif
- Qui capitalise des libéralités (en dotation) consenties irrévocablement
- Pour financer par les revenus ou sa dotation
- Des activités d'intérêt général
- Exercées par le Fonds de dotation lui-même ou d'autres organismes d'intérêt général

## 2.1 Création d'un Fonds de dotation

### Dispositions légales :

- 15.000 euros de dotation minimale
- Durée limitée ou non
- Donateurs : toute personne physique ou morale (dont salariés)
- Gouvernance : a minima 3 administrateurs (donateurs ou non)
- Grande capacité juridique (dons et legs)
- Opérateur et/ou redistributeur
- Attribution obligatoire du boni de liquidation à un autre FDD ou FRUP

## 2.1 Création d'un Fonds de dotation

### Options possibles :

- Création d'une gouvernance adaptée / un comité de mécènes / personnalités qualifiées
- Dotation consommable ou non
- Apport de biens démembrés
- Représentation des salariés
- Plan pluriannuel

## 2.2 Moyens de contrôle d'un Fonds de dotation

### L'administration fiscale

- Le reçu fiscal

Cerfa 11580

Cas du mécénat de compétence ou en nature

Déclaration fiscale : DGFIP n°2069 RCI SD / 15252\*03

- La pratique du rescrit

## 2.2 Moyens de contrôle d'un Fonds de dotation

### La préfecture

- dépôt annuel rapports et comptes sociaux
- publication des comptes au JORF

## 2.2 Moyens de contrôle d'un Fonds de dotation

### Le commissaire aux comptes

- nomination pour une durée de 6 exercices si 10.000 euros de ressources annuelles

## 2.3 Conventions de mécénat

### Contractualisation nécessaire de la relation :

- entre mécène et FDD
  -  Affectation des sommes à un projet défini
  -  Evaluation
  -  Echancier des versements
  -  Contreparties
  
- entre FDD et organisme(s) d'intérêt général bénéficiaire(s)
  -  Vérification des conditions d'intérêt général de l'organisme
  -  Affectation des sommes à un projet défini
  -  Evaluation
  -  Echancier des versements



**Me Anne Méhu**  
Avocat associé Fidal  
[anne.mehu@fidal.com](mailto:anne.mehu@fidal.com)

**Me Christelle Grandin**  
Notaire associé  
[c.grandin@notaires.fr](mailto:c.grandin@notaires.fr)



**Mme Béatrice PrévotEAU-Otmani**  
Expert-comptable  
[bpo@bpoconseils.fr](mailto:bpo@bpoconseils.fr)